

UNIVERSITE PARIS 10

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chef-fe d'exploitation de maintenance des bâtiments, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 10, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Chef-fe d'exploitation de maintenance des bâtiments, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 10, au titre de l'année 2026 :

Madame PANISSET Emmanuelle, architecte et urbanisme de l'état, présidente, Universitaire Paris Nanterre, Nanterre.

Monsieur MARQUES Georges, ingénieur de recherche hors classe, vice-président, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Monsieur BEKTACHE Saïd, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Paris Cité, Paris-6.

Madame DE FLAVIIS Muriel, ingénieure d'études hors classe, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nanterre, le 11/09/2026

Juliette SANCHEZ-MONDESIR

Directrice Générale des Services Adjointe
Ressources Humaines et Organisations

La Directrice des Ressources Humaines Adjointe

Indiana VALMY